

MALI: RETOUR SUR CINQ MOIS DE CRISE

RÉBELLION ARMÉE ET PUTSCH MILITAIRE

AMNESTYINTERNATIONAL



Amnesty International Publications

Publié en 2012 par Amnesty International Publications Secrétariat International Peter Benenson House 1 Easton Street London WC1X ODW Royaume-Uni www.amnesty.org

© Copyright Amnesty International Publications 2012

Index: AFR 37/001/2012 Langue originale : français

Imprimé par Amnesty International, Secrétariat international, Royaume-Uni

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication ne peut faire l'objet, en tout ou en partie, d'aucune forme de reproduction, d'archivage ou de transmission, quels que soient les moyens utilisés (électroniques, mécaniques, par photocopie, par enregistrement ou autres), sans l'accord préalable des éditeurs.

Photo de couverture: Des supporters de la junte militaire entourent une voiture de soldats à l'aéroport de Bamako, Bamako, 29 mars 2012. © ISSOUF SANOGO/AFP/Getty Images

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes dans plus de 150 pays et territoires, qui luttent pour mettre fin aux graves atteintes aux droits humains. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains. Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de toute croyance religieuse.





TABLE DES MATIÈRES

IN	ITRODUCTION	5
2.	SOULÈVEMENT ARMÉ DANS LE NORD DU PAYS ET PUTSCH MILITAIRE	7
3.	VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS PAR LES AUTORITÉS ET L'ARMÉE MALIENNES	13
	3.1 RÉPRESSION D'OPPOSANTS AU PUTSCH MILITAIRE	.13
	3.2 VIOLATIONS COMMISES DANS LA CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA RÉBELLION ARMÉE	
4.	ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR DES GROUPES ARMÉS	.17
	4.1 VIOLENCES SEXUELLES	.17
	4.2 HOMICIDES DÉLIBÉRÉS ET ARBITRAIRES	.18
	4.3 ENFANTS SOLDATS	.20
	4.4 IMPOSITION DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS AUX POPULATIONS DU NORD EXACTIONS COMMISES PAR ANSAR EDDIN ET PAR AQMI	
	ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES MILICES D'AUTO-DÉFENSE DNGHAY	
6.	PERSONNES DEPLACÉES ET REFUGIÉS	.26
	6.1 DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS	.26
	6.2. PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DU MALI ET SITUATION HUMANITAIR DANS LE NORD	
	6.3 SITUATION DANS LES CAMPS DE REFUGIÉS AU NIGER	.28
7.	PRISE ET DÉTENTION D'OTAGES DANS LE NORD MALI	.29
8.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	.30
N I A	OTES	22

Mali: Retour sur cinq mois de crise Rébéllion armée et putsch militaire

INTRODUCTION

Le Mali est confronté, depuis le début de l'année 2012, à la plus grave crise de son histoire récente qui remet en cause à la fois l'intégrité de son territoire et près de vingt ans de stabilité politique.

Alimentée par le retour de combattants venus de Libye après la chute de Mouammar Kadhafi, une rébellion touarègue a lancé des attaques contre des garnisons maliennes dans le nord du pays, début janvier 2012, et a commis des infractions graves au droit international humanitaire en exécutant des militaires tombés entre ses mains. L'armée malienne a répondu en bombardant de manière aveugle des populations civiles.

Le nord Mali est fragilisé depuis des années par plusieurs facteurs notamment : le désengagement de l'État malien et des carences de développement qui ont nourri bien des frustrations; le développement de toutes sortes de trafics (drogues, traite des migrants transnationaux, armes, véhicules, cigarettes); et la présence d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) qui a transformé certaines zones de la région en sanctuaires où ces groupes retiennent des otages.

Contestant la gestion de ce conflit par le gouvernement du président malien, Amadou Toumani Touré, un groupe de sous-officiers, dirigés par le capitaine Amadou Sanogo a pris le pouvoir à la suite d'un putsch militaire, le 21 mars 2012, en suspendant la Constitution et en arrêtant plusieurs dirigeants politiques.

Une semaine plus tard, alors que ce nouveau pouvoir militaire était contesté à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du pays, les groupes armés de la rébellion se sont emparés en quelques jours de l'ensemble du nord du Mali.

Le conflit armé dans le nord du Mali a entraîné de grands déplacements de populations à la fois à l'intérieur du pays et vers les pays limitrophes (Algérie, Burkina Faso, Mauritanie et Niger). Début mai 2012, on comptait quelques 130 000 personnes déplacées à l'intérieur du Mali et environ 190 000 réfugiés dans les pays voisins. Cette situation a aggravé la crise humanitaire à laquelle sont confrontés plusieurs pays de la région, suite à la pénurie alimentaire qui affecte quinze millions de personnes dans le Sahel.

Le présent rapport se fonde sur une mission de recherche de trois semaines effectuée en avril à Bamako, la capitale du Mali puis au Niger. Dans ce dernier pays, la délégation d'Amnesty International a visité quatre sites de réfugiés maliens situés près de la frontière nigérienne (à 200 km au nord de Niamey, la capitale nigérienne). La délégation a également pu rencontrer des représentants des gouvernements malien et nigérien.

Cinq mois après le début de la crise, le nord du pays se trouve maintenant totalement contrôlé par les groupes armés dont certains cherchent à imposer par la force de nouveaux comportements fondés sur leur interprétation fondamentaliste de l'Islam. Des lieux de culte chrétiens ont été détruits ce qui a poussé les populations chrétiennes à quitter la région. De plus, certaines personnes ont été accusées de ne pas se soumettre à ces nouveaux modes de vie ont été châtiés, parfois à mort.

Amnesty International appelle les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et notamment à ne pas s'en prendre aux populations civiles ni aux personnes qui ont déposé les armes ou qui ont été mises hors de combat. L'organisation appelle les autorités maliennes à mettre un terme sans délai au harcèlement des personnes qui militent de manière pacifique pour un retour à l'État de droit.

Amnesty International appelle les groupes armés qui ont pris le contrôle du nord du pays à mettre immédiatement fin aux violences sexuelles à l'encontre de femmes et de jeunes filles et au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Elle demande également que les agences onusiennes et les ONG humanitaires aient un accès sans restriction aux réfugiés et aux populations déplacées notamment au nord du Mali.

2. SOULÈVEMENT ARMÉ DANS LE NORD DU PAYS ET PUTSCH MILITAIRE

Le nord du Mali est, depuis des années, une région marquée par un certain abandon de la part de l'État malien notamment en matière de développement économique et de faible présence de structures administratives, ce qui a conduit à une grande insécurité.

Cette déshérence étatique a nourri des frustrations parmi les populations du nord du pays et n'a cessé d'alimenter des velléités de rébellion et d'autonomie, voire d'indépendance parmi certains mouvements Touaregs. La population touarègue vivant au Mali représente environ un tiers de cette communauté; elle est dispersée dans quatre autres pays (Algérie, Burkina Faso, Libye et Niger) et est estimée à un million et demi de personnes. Au début des années 1990, la région a été secouée par une rébellion armée touarègue, qui a fait des centaines de victimes civiles.

En janvier 2012, une nouvelle rébellion a vu le jour sous l'impulsion de deux groupes armés composés notamment de combattants touaregs rentrés de Libye lourdement armés à la suite de la chute du président Kadhafi - le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et Ansar Eddin (voir Encadré 2.2). Des affrontements très graves ont opposé ces groupes armés aux militaires maliens, entraînant la mort de dizaines de combattants de part et d'autre. Certains militaires maliens ont été tués et égorgés après avoir été faits prisonniers. Ces combats ont poussé des dizaines de milliers de personnes à fuir vers le sud du pays et les États voisins.



Femmes déplacées, centre d'accueil des membres de l'Eglise Baptiste de Tombouctou, à Bamako Amnesty International.

2.1 CRISE ALIMENTAIRE AU SAHEL

Ces déplacements de populations sont intervenus dans un contexte de crise alimentaire et nutritionnelle au Sahel due à une faible pluviométrie et à des récoltes insuffisantes très inégalement réparties. Dès octobre et novembre 2011, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) avaient lancé une alerte et la FAO a préparé un cadre stratégique de réponse. Les déplacements massifs de populations fuyant les combats, puis l'avancée des groupes armés dans le nord Mali, ont aggravé une situation déjà très préoccupante. En avril 2012, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) estimait que « cette situation aggrave encore la crise alimentaire et nutritionnelle qui affecte toute la région du Sahel, d'autant que les réfugiés, parmi lesquels de nombreux pasteurs avec leurs troupeaux, s'établissent dans des régions qui comptent parmi les plus affectées par la sécheresse¹. »

En avril 2012, la FAO estimait dans son cadre stratégique de réponse régionale que plus de 16 millions de personnes étaient en état d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dont environ 35 pour cent de la population du Niger, 20 pour cent au Mali, 10 pour cent au Burkina Faso ainsi que dans la bande sahélienne du Tchad et plus de 20 pour cent de la population mauritanienne. De plus, plus d'un million d'enfants sont menacés de malnutrition aigue sévère².

La situation dans le nord du Mali est d'autant plus grave que les agences humanitaires n'ont que difficilement accès à ces zones pour des raisons de sécurité et parce que le groupe Ansar Eddin a publiquement manifesté son refus de permettre l'accès de la région à des acteurs humanitaires non musulmans (Voir Partie 6.2). En dépit de ces obstacles, le CICR et des ONG telles que Médecins sans frontières (MSF) et Médecins du Monde (MDM) ont réussi à porter assistance aux populations du nord en adoptant diverses stratégies. Cependant, la situation demeure très préoccupante. Le 11 avril 2012, la Commission européenne avertissait du risque de « catastrophe humanitaire majeure qui pourrait se répercuter sur les pays voisins, à moins de progrès rapides dans les prochains jours pour ouvrir un espace humanitaire et permettre des approvisionnements en nourriture et médicaments dans le nord » et, fin avril, le CICR estimait que les « garanties de sécurité ne sont pas encore réunies pour une action humanitaire de plus grande envergure³ ».

Fin janvier 2012, des photographies présentant des cadavres de soldats maliens, les mains liées derrière le dos, ont circulé, ce qui a conduit les autorités à accuser le MNLA d'avoir commis des assassinats. Le groupe d'opposition armé a réfuté ces accusations en déclarant que les militaires étaient morts au combat et que ces photographies avaient été montées de toutes pièces. Pour faire la lumière sur ces événements, une enquête a été menée par le gouvernement malien (Voir Partie 4.2).

La publication des photos de ces militaires égorgés a provoqué la colère de leurs proches qui ont protesté dans les rues de Bamako, les 1^{er} et 2 février 2012. Les manifestants ont pillé et détruit des maisons et des biens appartenant à des Touaregs et à d'autres groupes ethniques ciblés en raison de leur « teint clair », y compris des Arabes et des Mauritaniens qui vivaient

dans la capitale et ce, sans que les forces de sécurité maliennes n'interviennent pour défendre ces populations. Cette inaction des forces de sécurité a poussé des milliers de personnes issues de ces groupes à fuir Bamako.

Alors que la rébellion dans le nord du pays continuait de prendre de l'ampleur, un groupe de militaires, menés par le capitaine Amadou Sanogo, a renversé le gouvernement du Président malien démocratiquement élu, Amadou Toumani Touré, et a dissous la Constitution dans la nuit du 21 au 22 mars 2012. Les putschistes ont justifié leur coup d'État par « l'inaction du gouvernement à doter de moyens adéquats les forces armées et de sécurité pour accomplir leurs missions de défense de l'intégrité du territoire national⁴ ». Ce coup d'État est intervenu à un mois de l'élection présidentielle prévue fin avril 2012. Dans les heures et les jours qui ont suivi, un certain nombre de personnes ont été tuées par des balles perdues et d'autres ont été blessées par balles. Ce coup d'État a immédiatement été contesté par la plupart des partis d'opposition maliens et a été condamné par l'ensemble de la communauté internationale, notamment par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a imposé des sanctions au Mali.

À la faveur de la désorganisation générée par ce coup d'État, les groupes armés du MNLA et d'Ansar Eddin se sont emparés des trois principales villes du nord du Mali (Kidal, Gao et Tombouctou) fin mars, début avril 2012. Quelques jours plus tard, le MNLA a proclamé l'indépendance de l'Azawad. Ce terme désignait initialement la zone située au nord du fleuve Niger dans la région de Tombouctou mais, depuis les rébellions des années 1990, il est utilisé par les mouvements touaregs pour désigner tout le nord du Mali qui comprend les régions de Gao, Tombouctou et Kidal⁵.

La prise des grandes villes du nord du pays par les groupes armés s'est accompagnée d'un pillage et d'une destruction systématiques des banques, commerces, dépôts de nourriture ainsi que de bâtiments publics, d'hôpitaux, d'écoles et de lieux de culte chrétiens.

Dans certains cas, les vivres pillés ont été revendus au prix fort à la population. Un homme originaire de Tombouctou qui a trouvé refuge à Bamako, a raconté à la délégation d'Amnesty International comment des hommes armés s'étaient emparés des dépôts du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Office des produits alimentaires du Mali (OPAM) lors de la prise de la ville :

« Ils ont cassé les portes, ont volé les produits, puis les ont vendus. Ils demandaient 18 000 francs CFA [environ 25 euros] pour un sac de mil de 100 kilos. Les habitants ont refusé de payer ce prix, ce qui a donné lieu à un marchandage qui a duré une semaine. Ils ont également pillé tout le dépôt de carburant du PAM. »

La mise à sac des hôpitaux a eu de graves conséquences sanitaires en privant la population de tout soin. Ainsi, à Gao, début avril 2012, peu après la prise de la ville par des groupes armés, une femme enceinte a dû accoucher dans la rue car des hommes armés étaient en train de piller l'hôpital. Un autre patient de cet hôpital, privé de soins médicaux, est décédé.

2.2 GROUPES ET MILICES ARMÉS DANS LE NORD DU PAYS

L'absence de structures étatiques effectives et les carences de développement ont favorisé, au cours de la dernière décennie, l'émergence de revendications autonomistes et l'apparition de groupes et de milices armés dans le nord du Mali. L'origine de ces groupes et leurs liens - entre eux et avec l'État malien et d'autres États - ne sont pas toujours clairement établis et ont donné lieu à des analyses divergentes.

Les deux groupes armés qui sont à l'origine de la rébellion de janvier 2012 sont le MNLA et le groupe Ansar Eddin.

Le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA)

Le MNLA a été créé en octobre 2011 de la fusion de plusieurs groupes touaregs antérieurs. Il est composé notamment de Touaregs qui avaient trouvé refuge en Libye et qui sont revenus au Mali après la chute de Mouammar Kadhafi. Il se présente comme « un mouvement révolutionnaire qui lutte pour le droit à l'autodétermination de l'Azawad⁶ » et il est dirigé par Mohammed Ag Najim, ancien colonel de l'armée libyenne. Le MNLA affirme être un mouvement laïc. Le 6 avril 2012, le MNLA a proclamé l'indépendance de l'Azawad qui n'a été reconnu, à ce jour, par aucun État.

Ansar Eddin

Le groupe Ansar Eddin (qui signifie en arabe « Défenseurs de la religion ») a été créé en décembre 2011. Il est dirigé par lyad Ag Ghaly, un Touareg ancien dirigeant des rébellions des années 1990. Contrairement au MNLA, le groupe Ansar Eddin ne remet pas en cause l'intégrité territoriale du Mali tout en proclamant son intention d'imposer la Charia sur l'ensemble du pays

Un troisième groupe armé joue un rôle sans cesse croissant dans l'actuelle rébellion.

Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)

Issu du groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) algérien, Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) a été créé suite à son allégeance, le 11 septembre 2006, à Oussama Ben Laden. Il s'est installé dans le nord du pays sans trouver de résistance de la part de l'État malien. Cette passivité des autorités maliennes a permis à AQMI de se constituer un sanctuaire dans cette région du Sahel où il a détenu et détient de nombreux otages. Certains ont été échangés contre des rançons grâce à la médiation de l'État malien et/ou burkinabè. AQMI compte dans ses rangs des combattants de diverses nationalités, notamment algérienne, mauritanienne, sénégalaise et malienne. Par ailleurs, des informations indiquent la présence dans la région de combattants de Boko Haram (un groupe islamiste actif au Nigeria) qui a noué des liens avec AQMI.

Mouvement pour l'unicité et le iihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO)

Le MUJAO est né, fin 2011, d'une défection des rangs d'AQMI. Le mouvement a revendiqué notamment l'enlèvement, fin octobre 2011, dans la région de Tindouf (sud-ouest de l'Algérie) de trois travailleurs humanitaires (deux Espagnols et une Italienne), puis l'enlèvement de sept diplomates algériens le 5 avril 2012 à Gao (Voir partie 7).

À ces groupes armés viennent s'ajouter plusieurs milices mises en place depuis des années dans la région avec l'assentiment voire le soutien du gouvernement malien.

Milices arabes et songhay

Depuis des années, l'État malien a délégué des tâches de sécurité à une milice arabe à Tombouctou. En avril 2012, un responsable politique de cette ville a expliqué à la délégation d'Amnesty International la genèse de la création de ce groupe : « La milice arabe est une création d'ATT [le président malien Amadou Toumani Touré] pour lutter contre les groupes armés touaregs. Elle est équipée par l'État malien et entraînée par des membres de l'armée malienne. ».

Par ailleurs, il existe deux milices songhay (populations noires vivant le long du fleuve Niger) appelées Ganda Koy (« maîtres de la terre », en songhay) et Ganda Izo (« fils du pays »). Le Mouvement patriotique Ganda Koy a été créé par d'anciens membres de l'armée malienne lors des rébellions touarègues des années 1990. Cette milice a abattu des dizaines de civils touaregs et arabes en 1994 et 1995 sans que les forces de sécurité maliennes ne protègent les populations visées. Après le règlement pacifique de la rébellion touarègue au milieu des années 1990, la plupart des membres des Ganda Koy ont été intégrés dans l'armée et l'administration maliennes ou se sont reconvertis dans la vie civile mais des groupes ont continué à harceler les populations touarègues. Depuis le début de la rébellion de janvier 2012, des affrontements ont opposé ces deux milices songhay au MNLA et le responsable de la milice Ganda Iso, Amadou Diallo, a été tué avec cinq de ses hommes, le 26 mars 2012, dans une embuscade au cours de laquelle ils auraient sauté sur des mines antipersonnel à Tin-Hamma (région de Gao).

Une coexistence malgré des objectifs différents

Bien qu'ayant des objectifs différents, il semble que ces groupes et milices armés aient trouvé un modus vivendi qui leur a permis de procéder à des passations de pouvoir sans confrontations. Une personne qui a fui Tombouctou après la prise de cette ville a dit à la délégation d'Amnesty International : « Avant l'arrivée du MNLA en mars [2012], la milice arabe avait pris le contrôle suite au départ des militaires qui ont laissé derrière eux les armes et les munitions. Cette milice est entrée dans la caserne. Puis le MNLA a pris le contrôle de plusieurs points de la ville. Lorsque le mouvement Ansar Eddin est arrivé le lendemain, la milice arabe et le MNLA sont partis. C'était comme une passation de pouvoir. Tous ces groupes affirment qu'ils ont des objectifs différents mais, en réalité, sur le terrain, il y a une répartition des tâches, l'intérieur de la ville est contrôlée par Ansar Eddin et l'aéroport est aux mains du MNLA. »

Début mai 2012, des informations indiquent que les groupes d'AQMI occupent désormais une position dominante dans les trois régions du nord du Mali, grâce à leur alliance avec le groupe Ansar Eddin, et à avec l'arrivée en moins d'un mois de combattants tunisiens, libyens et marocains dans leurs rangs.

Dans le sud du pays, la junte militaire, de plus en plus isolée sur le plan diplomatique, a été contrainte de signer, le 6 avril 2012, un accord cadre conclu sous l'égide de la CEDEAO. Cet accord prévoit le retour à l'ordre constitutionnel et met en place une période de transition dirigée par un gouvernement civil dans l'attente de l'organisation d'une élection

présidentielle. Mais cet accord donne au chef de la junte, le capitaine Sanogo, un rôle important dans certains aspects clés de ce processus, notamment dans la nomination à des postes clé du gouvernement de transition.

En dépit de la nomination d'un Président et d'un Premier ministre par intérim, mi-avril 2012, le nouveau gouvernement est resté largement sous l'emprise des militaires putschistes. Ceux-ci ont procédé à une vague d'arrestations de responsables politiques à partir du 18 avril 2012, et ont rejeté la période de transition de douze mois fixée par les chefs d'État de la CEDEAO. Début mai 2012, des forces loyales à l'ancien président Amadou Toumani Touré ont lancé une tentative de contre-coup d'État qui a fait une quarantaine de morts et a suscité une nouvelle vague d'arrestations.

3. VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS PAR LES AUTORITÉS ET L'ARMÉE **MALIENNES**

3.1 RÉPRESSION D'OPPOSANTS AU PUTSCH MILITAIRE

Le putsch militaire qui a renversé le président démocratiquement élu, Amadou Toumani Touré, le 21 mars 2012, a entraîné des violations graves des droits humains. Quatre personnes au moins ont été tuées par des balles perdues, tirées par des soldats, dans le centre de Bamako, et leurs corps ont été amenés à l'hôpital Gabriel Touré où une trentaine de personnes, blessées lors du coup d'État, ont reçu des soins. De nombreux responsables politiques ont été arrêtés et détenus de manière arbitraire sans inculpation. D'autres opposants ont été harcelés et frappés par des hommes armés de pierres et de bâtons sans que les forces de sécurité n'interviennent pour les protéger, ni pour sanctionner les auteurs de ces actes.

Dans les heures qui ont suivi le putsch militaire du 22 mars 2012, plusieurs hommes politiques ont été détenus en dehors de toute procédure légale. Parmi eux figuraient trois membres du Gouvernement du président Touré⁸. Ces personnes ont été détenues, pour certaines durant vingt jours, sans inculpation, dans le camp militaire de Kati, situé à 20 km de la capitale, Bamako.

Si toutes ces personnes ont été libérées à la suite de l'accord cadre signé, le 6 avril 2012, sous les auspices de la CEDEAO, certaines d'entre elles, dont Modibo Sidibé, ancien Premier ministre, ainsi qu'une vingtaine d'autres ont été à nouveau arrêtées à partir du 16 avril 20129. Parmi elles, plusieurs ont été interpelées en pleine nuit, à leur domicile par des hommes en armes qui agissaient en dehors de toute procédure légale.

Un membre de la famille de Modibo Sidibé a raconté à Amnesty International qu'une trentaine de membres des forces de sécurité avaient fait irruption à son domicile, le 16 avril, vers 23h. « Des militaires ont encerclé notre domicile. Sans frapper à la porte, ils ont investi les lieux et sont montés à l'étage, là où se trouvait la chambre de Modibo. Après avoir discuté avec lui, ils l'ont emmené. Ils ont aussi confisqué tous les téléphones portables de la maison. »

Le même jour, un autre responsable de l'opposition, Maître Kassoum Tapo, ancien bâtonnier et porte-parole du Front du refus (coalition de partis politiques qui demande le départ de la junte du pouvoir), a été arrêté par des militaires à l'hôtel Azalaï, quartier général du Président de la République et de ses collaborateurs.

Ces personnes ont été emmenées au camp militaire de Kati. La délégation d'Amnesty International, qui se trouvait à ce moment au Bamako, s'est vue refuser l'accès aux détenus malgré des demandes répétées auprès des autorités. Tous les détenus ont été libérés sans inculpation après un ou deux jours.

Par ailleurs, des responsables politiques et de la société civile qui manifestaient pacifiquement leur refus du coup d'État ont été physiquement agressés à deux reprises et ce, sans que le nouveau pouvoir militaire ne condamne ces actes et n'en poursuive les auteurs. Ainsi, le 29 mars 2012, des manifestants qui demandaient le rétablissement de l'ordre constitutionnel ont été agressés et blessés par un groupe de personnes en civil à la Bourse du travail de Bamako. L'un des témoins, l'ancien ministre de la Justice, Hamidou Diabaté, a raconté à Amnesty International : « Nous étions en train de discuter pacifiquement quand des personnes ont commencé à nous lancer des pierres, et à frapper certains d'entre nous à coup de bâtons. Ils criaient des slogans en faveur du coup d'État.» Plusieurs personnes ont été gravement blessées à la tête, y compris Moussa Diakité, député de l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA) et Mahamane Rakibou Touré, Secrétaire général de l'Union pour la démocratie et le développement (UDD). Non seulement les forces de l'ordre ne sont pas venues au secours des manifestants mais elles ont brièvement arrêté six responsables politiques qui participaient à cette réunion.

Une nouvelle vague d'arrestation de militaires et de civils est survenue, suite à une tentative de contre-coup d'État lancée, à Bamako, le 30 avril et le 1^{er} mai 2012, par des militaires loyaux à l'ancien président Amadou Toumani Touré. Cette attaque, qui a échoué, a fait au moins 89 morts et des dizaines de blessés, dont neuf civils. Parmi ceux-ci, plusieurs ont été tués par balles perdues y compris trois commerçants se trouvant non loin de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM) et une fillette de sept ans vivant dans le quartier de Djicoroni Para, où se trouve le camp de la garde présidentielle (bérets rouges) fidèle à l'ancien président Touré.

Le 1^{er} mai 2012, des militaires partisans du capitaine Sanogo sont allés chercher, dans un hôpital de Bamako, une dizaine de soldats soupçonnés d'avoir participé au contre-coup d'État, dont certains étaient gravement blessés, et les ont été emmenés au camp militaire de Kati.

Dans les jours qui ont suivi, plus d'une quarantaine de personnes ont été arrêtées y compris des militaires et des civils, dont des ressortissants de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Sénégal, de la Guinée et de la Sierra Leone, accusés d'être des mercenaires. Parmi les militaires maliens arrêtés figurent plusieurs hauts gradés de l'armée malienne, notamment le commandant Mamadou Lamine Konaré, membre de la Direction générale de la sécurité d'État (DGSE, connue sous le nom de SE) et fils de l'ancien président malien, Alpha Oumar Konaré, le général Hamidou Sissoko, ex-chef d'Etat-major particulier d'Amadou Toumani Touré, et le colonel Abdoulaye Cissé, commandant de la région militaire de Sikasso. Ces personnes seraient détenues au camp 1 de la gendarmerie de Bamako et à la Sécurité d'État.

3.2 VIOLATIONS COMMISES DANS LA CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA RÉBELLION ARMÉF

Dans sa lutte contre le MNLA, l'armée malienne s'en est prise de manière aveugle à des populations et à des cibles civiles en violation du droit international humanitaire.

Des hélicoptères ont ainsi bombardé à plusieurs reprises la région de Kidal (1 600 km au nord-est de Bamako), décimant des troupeaux de bovins, de chameaux et de chèvres qui constituent le moyen de subsistance des populations touarègues. Par ailleurs, au cours d'un bombardement, le 22 février 2012, un hélicoptère de l'armée a pris pour cible le campement de Kel Essouck près de Kidal, blessant au moins douze personnes. Parmi celles-ci figurait une fillette de quatre ans, Fata Walette Ahmedou, qui a été atteinte par un obus et est décédée de ses blessures le lendemain. Deux femmes ont également été gravement blessées : Khawlata Walette Alladi qui a été touchée au bassin et a été amputée d'une jambe, et une autre femme qui avait récemment accouché et qui a été blessée à la tête.

Des militaires maliens ont également tué de manière extrajudiciaire trois personnes, nonarmées, accusées d'espionnage pour le compte du MNLA à Sévaré (à 630 km au nord de Bamako). Ces personnes ont été arrêtées, le 17 avril 2012, par une patrouille militaire après avoir été dénoncées par des habitants. Ces trois personnes, dont deux Touaregs, ont été détenues et frappées à coups de crosses. Elles ont été exécutées le lendemain.

Dans cette même ville, en avril 2012, trois autres exécutions extrajudiciaires ont été signalées : des militaires maliens ont stoppé un autocar et en ont fait descendre un Arabe et un Touareg. Un militaire touareg de l'armée malienne, Rouma Ag Boba Ahmed, a protesté contre cette mesure jugée discriminatoire et il a été exécuté ainsi que les deux passagers.

D'autres personnes, soupçonnées d'être des sympathisants du MNLA ou ciblées parce qu'elles étaient des Touaregs, ont été victimes de mauvais traitements de la part des forces de sécurité.

À Ménaka (située à 1 500 km au nord-est de Bamako près de la frontière nigérienne) le 20 janvier, deux militaires maliens ont torturé deux Touaregs qui avaient été trouvés en possession de bidons d'eau. Ces hommes ont été accusés d'avoir donné de l'essence aux « rebelles » et ont été passés à tabac à l'aide de crosses de fusil.

Un mois plus tard, le 17 février 2012, deux Touaregs travaillant pour la Croix-Rouge ont été brièvement détenus et maltraités par l'armée à l'extérieur de la ville de Kidal.

Par ailleurs, des personnes soupçonnées d'être des partisans du MNLA ont été arrêtées et détenues sans inculpation. C'est le cas notamment de quatre personnes arrêtées dans la région de Kidal en février 2012 et transférées à Bamako. Parmi elles figuraient deux femmes : la Présidente et la Vice Présidente de l'Assemblée des Femmes de l'Azawad. Ces quatre prisonniers ont été libérés les 9 et 10 avril 2012 en échange de 13 personnes que le MNI A détenait.

Par ailleurs, des personnes soupçonnées d'appartenir ou d'apporter leur soutien aux mouvements de la rébellion armée dans le nord du pays sont actuellement incarcérées dans des lieux de détention non officiellement recensés comme tels. Ces lieux comprennent la DGSE et le Service national des jeunes. Lors de sa mission, la délégation d'Amnesty International a appris que dix-neuf personnes (dont l'organisation possède les noms) étaient détenues, apparemment au secret, dans une cellule du Service national des jeunes. Ces personnes sont soupçonnées d'être membres ou partisans du MNLA ou d'Ansar Eddin. En avril 2012, des responsables du ministère de la Justice ont confirmé à la délégation d'Amnesty International que ce lieu ainsi que la SE ne relevaient pas de leur compétence mais de la Présidence de la République. Les délégués ont fait une demande pour rencontrer le responsable de la SE qui venait d'être nommé par le Capitaine Sanogo, sans succès.

4. ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR DES GROUPES **ARMÉS**

4.1 VIOLENCES SEXUELLES

Des femmes et des jeunes filles mineures ont été victimes de viols, parfois collectifs, commis par des hommes armés, y compris des membres du MNLA, notamment à Ménaka et à Gao. Amnesty International a pu s'entretenir à Bamako avec certaines de ces victimes.

Une jeune fille de 16 ans, victime de viol à Gao peu après la prise de la ville début avril 2012, a raconté à la délégation d'Amnesty International : « Cinq rebelles sont venus me chercher de force, ils parlaient tamasheq [langue parlée par les Touaregs] et certains songhay. Ils m'ont emmenée en brousse et m'ont violée. Je suis restée là-bas deux jours. Durant cette période, j'ai été violée plusieurs fois. »

Une autre jeune femme, âgée de vingt-quatre ans et enceinte de quatre mois, a été victime de viol, non loin des dépôts de l'Office des produits alimentaires du Mali (OPAM) de Gao. « Le lendemain de l'attaque, on nous a dit qu'on pouvait aller se ravitailler à l'OPAM. Je suis allée avec d'autres femmes chercher de la nourriture à l'OPAM. Une fois arrivées là-bas, un des rebelles a tiré en l'air. Nous avons couru dans tous les sens. Plusieurs d'entre nous ont été attrapées par les rebelles. Un homme m'a prise, il parlait tamasheq. D'autres rebelles parlaient arabe, songhay, j'entendais toutes les langues. Beaucoup d'autres femmes ont été violées là-bas, mais elles n'osent pas parler, elles ont honte. »

Toujours dans la même ville, une étudiante, âgée de dix-neuf ans, a également été victime de viol. Elle a raconté à Amnesty International : « J'étais partie chez un ami vers 20h avec une de mes camarades. Sur le chemin, une moto qui transportait deux Tamasheqs [Touaregs], et une voiture remplie d'hommes armés et de femmes qu'ils avaient capturées s'est arrêtée à notre niveau. L'un des deux Tamasheqs sur la moto avait une tenue militaire. Ils ont commencé à nous dire que nous devions aller avec eux au camp parce qu'ils avaient besoin de femmes. Nous avons refusé. Mon amie a menti et a dit qu'elle était enceinte. L'un des Tamasheqs m'a alors fait rentrer dans une maison qui était vide. Je lui ai dit que j'étais indisposée. Il m'a ordonné de lui montrer. Je lui ai montré le sang. Il m'a dit : « C'est quoi ça » et il m'a violée. En rentrant chez moi, ma tante m'a dit que des filles dans le quartier avaient été enlevées et emmenées au camp. »

D'autres filles ont été enlevées en groupe et ont été victimes de viols collectifs.

Trois jeunes filles appartenant au groupe bella ont été kidnappées en pleine nuit par des hommes en armes à Gao. Elles ont été ramenées le lendemain chez elles et portaient des traces de coups dans le bas du dos. Un témoin de cet enlèvement a raconté à Amnesty International : « Quelques jours après la prise de Gao [début avril 2012] dans le quartier de Goulboudien - secteur VIII, trois filles qui travaillaient comme aides ménagères ont été enlevées, violées puis ramenées chez elles. L'une d'entre elle est une mineure âgée de quinze ans. »

Quatre autres jeunes filles ont été enlevées, à Gao, le 3 avril 2012, non loin des dépôts du CICR pillés par les groupes armés. Cet enlèvement a été orchestré par cinq hommes en armes à bord d'un 4x4. Les quatre filles ont été enchainées et conduites dans un camp militaire où elles ont subi un viol collectif pendant 48 heures. Elles ont eu la vie sauve grâce à un autre homme. Un mois après cette agression, l'une d'elles qui était enceinte de près de sept mois, demeure sous le choc et n'arrive pas à trouver le sommeil.

Par ailleurs, Amnesty International a pu s'entretenir, fin avril au Niger, avec une défenseure des droits humains, originaire de Gao, qui a recensé de nombreux cas de viols. Cette personne a indiqué à Amnesty International : « La liste est très longue. Beaucoup de cas ont été identifiés, mais les victimes refusent de témoigner par peur d'être stigmatisées. »

Amnesty International a appris que la plupart des responsables de ces actes n'ont pas été sanctionnés et que les victimes de viols n'ont reçu aucun soin. Dans un cas au moins, un homme a porté plainte devant les responsables du MNLA qui lui ont promis de prendre des mesures, sans qu'il ait été possible de savoir si cela a été le cas. Cet homme, habitant Ménaka, a expliqué à Amnesty International : « Il s'agissait d'une jeune fille qui devait épouser un militaire. Le viol s'est passé avant le coup d'État du 22 mars. Deux membres du MNLA se sont présentés auprès de la famille de cette fille. Ils ont déclaré qu'ils cherchaient des femmes bambaras¹⁰. Cette jeune fille a été enlevée et emmenée en brousse à 24 km de la ville, à Essakane II, où les deux éléments du MNLA l'ont violée. Je suis allé à Gao pour me plaindre personnellement de ce cas auprès du MNLA. Ils m'ont répondu qu'ils allaient les retrouver et que des sanctions seraient prises. ».

L'organisation a obtenu, début mai 2012, des informations indiquant que les viols se poursuivent notamment dans la région de Ménaka.

4.2 HOMICIDES DÉLIBÉRÉS ET ARBITRAIRES

Des militaires maliens faits prisonniers par les groupes armés ont été exécutés sommairement et certains d'entre eux maltraités notamment après la prise d'Aguelhoc, en janvier 2012, et ce, en violation de l'article 3 commun aux Conventions de Genève qui précise que :

« Les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de

forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention, ou pour toute autre cause, seront, en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue ».

Lors de sa mission d'enquête au Mali, la délégation d'Amnesty International a rencontré deux militaires maliens qui avaient été faits prisonniers par le groupe Ansar Eddin en janvier 2012 avant d'être libérés dans le cadre d'un échange. Ils ont raconté comment certains militaires avaient été torturés et maltraités, d'autres tués et pour certains égorgés.

L'un d'eux a été fait prisonnier le 20 janvier 2012, alors qu'il faisait partie d'un convoi de renforts envoyé soutenir les troupes maliennes assiégées à Aguelhoc. Alors qu'il se trouvait aux mains du groupe Ansar Eddin, il a assisté à l'offensive contre le camp militaire d'Aguelhoc : « Devant nous, un des responsables d'Ansar Eddin a adressé un message aux militaires leur ordonnant de quitter le camp dans les trois jours. Le troisième jour, vers 6h le matin, ils ont commencé à bombarder le camp. Quatre heures plus tard, les militaires n'avaient plus de munitions et ils se sont rendus. Environ 95 militaires ont été arrêtés. Il n'y a pas eu de résistance. Mes camarades ont été attachés et les islamistes ont dit qu'ils allaient les égorger pour montrer ce qu'ils font aux « kafr » [mot arabe qui désigne les infidèles]. On m'a dit que ceux qui ont résisté ont été fusillés et que d'autres ont été égorgés. »

Le deuxième militaire avec lequel Amnesty International s'est entretenue, a été fait prisonnier lors d'une embuscade à Tilemci (à 60 km de Tessalit) mi-janvier 2012. Il a raconté à Amnesty International : « Au moment de notre arrestation, les rebelles ont déclaré qu'ils étaient des islamistes. Ils nous ont bandé les yeux et nous ont conduits vers une destination inconnue dans les collines du désert, à plus de sept heures de route de là. Nous étions au nombre de 175 militaires et 15 Tamasheks [Touaregs] de la Garde nationale. Nous avons été obligés de faire des corvées : creuser des puits, construire des WC, clôturer le lieu. Trois mécaniciens parmi les détenus ont été appelés pour réparer un véhicule. Le lendemain, ils ont été attachés, mains dans le dos, pieds liés, et battus à coups de crosses et de bâtons durant 15 minutes au motif que le véhicule n'avait pas été correctement réparé. Les rebelles étaient composés de Touaregs et d'Arabes. Ils nous ont soumis à des séances de conversion à leur conception de l'Islam. Ils portaient des boubous et des pantalons qui arrivaient à la hauteur du tibia. Parmi eux se trouvaient des jeunes de douze à dix-sept ans. »

Un civil touareg, habitant Aguelhoc, a raconté à Amnesty International : « Quand les rebelles sont arrivés dans la ville, ils ont demandé aux habitants de partir en brousse. Ils sont ensuite montés sur la toiture de certaines maisons pour tirer sur la caserne, puis ils sont entrés dans le camp. Certains militaires ont péri les armes à la main, d'autres ont été pris et égorgés au portail du camp. Deux de mes parents ont été tués, le sergent Iljimit Ag Sidi et Ag Ghatari. Avant l'attaque du camp, au moins trois Touaregs ont été arrêtés par l'armée. L'un s'appelle Tikarikar, l'autre est un commerçant du nom de Haballa Ag Agaly, et je ne connais pas le nom du troisième. »

Des photos de soldats fait prisonniers à Aguelhoc et égorgés ont ensuite été diffusées sur Internet provoquant l'indignation de parents de militaires. Les autorités maliennes ont accusé le MNLA qui a nié toute responsabilité dans cet acte et a crié à la manipulation. Une commission spéciale d'enquête, composée d'officiers supérieurs des forces armées et de sécurité, a été mise en place. Elle a remis son rapport au président de la République, Amadou Toumani Touré, le 22 février 2012. Cette commission d'enquête a conclu que des « combattants de l'armée malienne désarmés ont bien été arrêtés, ligotés les mains au dos avant d'être froidement abattus¹¹ ». Lors de leur mission, les délégués d'Amnesty International ont fait une demande auprès du ministère de la Justice afin d'avoir une copie du rapport de cette enquête, sans obtenir de réponse.

Un autre témoin a fait état de soldats égorgés par des groupes armés lors de la prise de Gao. Un responsable politique de cette ville, a dit à Amnesty International : « Lorsque la ville a été prise, j'étais recherché et j'ai pu quitter la ville avec un turban sur la tête. J'ai vu dans les rues des soldats morts, certains égorgés. »

D'autres civils et militaires ont été tués en dehors des combats. Un Touareg ayant trouvé refuge au Niger a raconté à Amnesty International comment cinq personnes avaient été exécutées par un groupe armé : « Le 2 avril, j'étais non loin du campement de Takalot [50 km au sud de Kidal] quand des membres d'un groupe armé sont arrivés. Ils ont demandé où se trouvait le propriétaire du véhicule qui était garé devant nous. Une des personnes présentes a répondu qu'elle était le propriétaire du véhicule. Ils ont arrêté cinq personnes : Amouata Ag Mohamed, un policier, Hamada Ould Maoued, membre de la garde nationale, Ghaly Ag Mbarkoua, un militaire, Baye Ag Mohamed et Moussa Ag Inasoum, un civil. Aucun d'entre eux ne portait d'uniforme. Ils ont été emmenés à Tidjidar, à quelques kilomètres de là, et ont été exécutés. »

Ce témoin a indiqué que ce même groupe a tiré sur un campement situé sur la route de Tidjidar et Habrek. Les habitants ont fui, y compris une femme enceinte qui a été atteinte par balle et est morte sur le coup.

4.3 ENFANTS SOLDATS

Amnesty International a recueilli plusieurs témoignages faisant état de la présence d'enfants soldats dans les rangs des groupes armés touaregs et islamistes dans les trois grandes villes du nord ainsi qu'au sein de la milice arabe de Tombouctou.

Une personne déplacée ayant fui la région de Tessalit a indiqué à Amnesty International : « Les combattants armés étaient composés de Touaregs et d'Arabes et parmi eux se trouvaient des jeunes de moins de dix-sept ans, certains âgés d'à peine de douze ans ».

Un personne originaire de Kidal a dit à Amnesty International qu'il avait vu « des enfants avec des armes, certains portaient des uniformes, d'autres de larges chemises ».

Une mère de famille, originaire de Gao, a indiqué à Amnesty International : « J'ai vu des enfants encore plus jeunes que les miens [qui ont seize et quatorze ans] se promener armés en voiture. D'autres étaient postés à l'entrée et à la sortie de la ville, sur les checkpoints. »

Des personnes déplacées originaires de Tombouctou ont également signalé la présence de nombreux enfants soldats dans les rangs de la milice arabe de la ville.

4.4 IMPOSITION DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS AUX POPULATIONS DU NORD ET EXACTIONS COMMISES PAR ANSAR EDDIN ET PAR AOMI

De nombreux témoignages font état de pressions exercées par des membres du groupe Ansar Eddin sur les populations afin que celles-ci changent de comportement, conformément à leur interprétation fondamentaliste de l'islam.

Des règles vestimentaires ont ainsi été imposées à la population. Une personne déplacée, originaire de Kidal, a raconté à Amnesty International : « Avant, les femmes ne se couvraient pas la tête, seulement les femmes âgées le faisaient. Maintenant, toutes les femmes et les jeunes filles ont l'interdiction de porter des jupes laissant apparaître les jambes et de porter des tresses avec des rajouts de cheveux. Elles sont obligées de sortir voilées et de porter des chaussettes pour cacher leurs pieds. Les hommes doivent raccourcir leurs pantalons au niveau du tibia pour montrer leurs chevilles ».

Un homme originaire de Tombouctou a raconté: « Ansar Eddin a fait diffuser des communiqués sur la radio Bouctou [radio privée de la ville de Tombouctou]. Ils disaient qu'ils étaient venus pour appliquer la Charia, la loi de Dieu et ont interdit aux hommes de porter des bracelets et des bagues, de boire de l'alcool, de fumer des cigarettes et de se raser la barbe. »

De plus, des informations indiquent que seule la diffusion de musique religieuse est autorisée. Ainsi, des boutiques de musique avec haut-parleurs ont été fermées. À Gao, tous les bars et débits de boissons alcoolisées auraient été interdits et, à Kidal, le groupe Ansar Eddin a détruit un night club dont le propriétaire a dû fuir.

Par ailleurs, ce groupe veut régenter les rapports entre les hommes et les femmes en interdisant à des personnes de sexe opposé non mariées de s'asseoir côte à côte dans le bus ou de sortir ensemble dans la rue. Une personne déplacée, originaire de Kidal, a raconté : « Le 6 avril, après la prière du vendredi à la mosquée, des membres d'Ansar Eddin ont déclaré que tout homme et toute femme en train de poser un acte, par exemple se tenir par la main, se parler, seront arrêtés et traités selon la Charia ».

Par ailleurs, le groupe Ansar Eddin cherche aussi à interdire la lecture d'ouvrages jugés contraires à l'Islam. Plusieurs personnes déplacées, originaires de Tombouctou, ont déclaré à Amnesty International : « Les gens d'Ansar Eddin nous ont dit que certains livres se trouvant à l'Institut Ahmed Baba [qui a collecté plus de 18 000 manuscrits, dont certains datent de l'époque préislamique] n'étaient pas conformes avec l'Islam et que les musulmans devaient se référer aux livres qu'eux-mêmes avaient apportés. »

Le 4 mai 2012, des membres d'AQMI, appuyés par Ansar Eddin ont profané le mausolée du saint musulman Sidi Mahmoud Ben Amar à Tombouctou et ont promis de brûler d'autres mausolées, afin de mettre fin au culte des saints, jugé non conforme à l'Islam. Ce mausolée est un des nombreux symboles de Tombouctou. Cette ville est connue sous le nom de « cité des 333 saints » et est inscrite au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

L'imposition de ces nouveaux comportements s'est accompagnée d'intimidations et de violences physiques, y compris d'homicides arbitraires et délibérés.

Afin de vérifier que ces préceptes sont bien suivis, Ansar Eddin a mis en place des patrouilles notamment à Tombouctou. Un habitant de la ville a expliqué que ces patrouilles vérifiaient si « les gens ont des comportements indécents. Ils interpellent les gens pour leur expliquer comment avoir un bon comportement en termes de tenue et de conduite. »

Début avril 2012, à Tombouctou, trois membres d'Ansar Eddin ont demandé à une femme qui portait un pagne et un T-shirt de s'habiller selon leurs préceptes. Ils lui ont reproché d'avoir des rajouts dans les cheveux. L'un d'entre eux lui a ensuite coupé les tresses avec une paire de ciseaux. Ils lui ont donné de l'argent afin qu'elle s'habille d'une façon « décente » et lui ont demandé d'acheter un voile intégral.

À Gao, peu après la prise de la ville, début avril 2012, un homme qui a été dénoncé pour avoir consommé de l'alcool a reçu une quarantaine de coups de bâton.

Ansar Eddin cherche à faire régner l'ordre. Une habitante de Gao a raconté : « Cinq jours après la prise du contrôle de la ville par les rebelles, un car a été arrêté à la sortie de la ville par des hommes en armes. Un des occupants du car a alors composé le numéro communiqué par Ansar Eddin. Ils sont arrivés immédiatement sur les lieux, ils ont tiré sur les braqueurs, un a été blessé, un a pris la fuite, un troisième a été arrêté et égorgé. »

Par ailleurs, le droit à l'éducation a été gravement mis en cause dans le nord du pays par les groupes armés Ansar Eddin et par AQMI.

Une personne déplacée, originaire de Kidal, a dit à Amnesty International : « Avant le début de la rébellion en janvier 2012, les écoles se trouvant en brousse à Intadeni, Essouk et Aguelhoc ont été fermées sur ordre d'AQMI. Après la prise de Tessalit, toutes les écoles ont été fermées et le centre pédagogique de la ville a été pillé. On a demandé aux enseignants travaillant en brousse d'abandonner leurs postes. À Kidal, les écoles, le lycée et les bibliothèques ont été brûlées et saccagées et seules les deux medersas [écoles coraniques] ont été épargnées. »

Ces fermetures d'écoles, qui sont intervenues dans la région de Kidal notamment, avant le début de la rébellion, ont fait l'objet de rapports qui ont été transmis au ministère de l'Éducation, mais le gouvernement malien ne semble pas avoir pris de mesures afin de garantir le droit à l'éducation dans ces zones du nord du pays.

Ces attaques contre les écoles semblent provenir de la volonté de lutter contre

l'enseignement du français et contre la mixité entre garçons et filles. Ce sont les éléments d'AQMI qui s'en sont pris les premiers au système scolaire malien. Une personne originaire de Tombouctou a raconté à Amnesty International : « Depuis 2008, AQMI a envoyé plusieurs mises en garde aux enseignants leur interdisant d'enseigner le français au profit du seul arabe ».

De même, des éléments d'AQMI ont commencé à la même époque à exiger la séparation des filles et des garçons à l'école, dans la région d'Agounni, à 20 km de Tombouctou. Il semble que ce principe soit maintenant adopté à Tombouctou. Cette interdiction de la mixité à l'école risque de remettre en cause tous les efforts de scolarisation des filles.

5. ATTEINTES AUX DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES MILICES D'AUTO-DÉFENSE SONGHAY

La délégation d'Amnesty International a recueilli de nombreux témoignages de réfugiés maliens au Niger qui ont fait état d'homicides arbitraires et délibérés commis par deux milices d'auto-défense songhay, les Ganda Koy et les Ganda Izo.

Après le lancement de la rébellion dans le nord du pays en janvier 2012, ces deux milices ont lancé des représailles aveugles contre les populations touarègues sans que les forces de sécurité maliennes n'interviennent, ce qui peut indiquer que l'État malien a toléré, voire encouragé, ces actes.

Des éléments des Ganda Koy ont agressé et tué des Touaregs dans un campement situé dans la région de Ouatagouna (à 170 km au sud de Gao). C'est le cas d'un homme appelé Djibrila tué sous les yeux de sa femme, en février 2012. Sa veuve, qui a trouvé refuge au Niger, a

raconté à Amnesty International: maison a été encerclée, puis les membres de Ganda Kov sont entrés, ils ont frappé mon mari avec un pilon, il en est mort. »



Réfugiés maliens sur le site de Tinfaguate, Région d'Ayorou, Niger. © Amnesty International.

D'autres campements touaregs situés dans la même région ont été la cible d'attaques répétées de la part d'éléments des Ganda Iso entre le 20 et le 25 janvier 2012. Des personnes, originaires de ce campement et qui sont actuellement réfugiées dans le site de Gaoudel, au Niger, ont raconté à Amnesty International : « Au moins onze personnes ont été tuées sommairement entre décembre [2011] et février [2012] par la milice Ganda Iso, y compris Ghali Narbi, chef touareg des Imalikassen.

Dans certains cas, des éléments des Ganda Koy ont réclamé de l'argent aux populations touarègues avant de les tuer. C'est le cas de Mohamed Ag Illiya et de Djibullal Ag Nounanante, tous deux tués à Ouatagouna ainsi que de Rhissa Hamad Ikane, tué à Carou. Dans plusieurs de ces cas, les éléments des Ganda Koy sont partis avec le bétail de leurs victimes.

6. PERSONNES DEPLACÉES ET REFUGIÉS

6.1 DÉPLACEMENTS DE POPULATIONS

Le conflit dans le nord du pays ainsi que les actes de vandalisme et les agressions commises par les groupes armés ont semé la terreur parmi la population civile. Un témoin vivant à Gao a dit à Amnesty International, le 2 avril 2012 : « Des gens armés entrent dans les maisons et pillent. Ils tirent en l'air et nous sommes terrifiés. On nous a laissés sans défense. ».



Réfugiés maliens sur le site de Gaoudel, Région d'Ayorou, Niger. © Amnesty International

Des dizaines de milliers de personnes ont fui vers l'intérieur du Mali et vers les pays voisins. Fin avril 2012, plus de 300 000 personnes avaient quitté le nord du Mali: 190 000 avaient trouvé refuge dans les pays voisins (62 000 en Mauritanie, 56 000 au Burkina Faso, 40 000 au Niger et 30 000 en Algérie) et quelque 130

000 avaient fui dans d'autres régions du Mali dont plus de 25 000 à Bamako¹². La situation créée par ces déplacements de populations est d'autant plus dramatique que cette région est en proie à une grave crise alimentaire qui affecte la sous-région depuis 2011.

Cet exode de populations civiles s'explique aussi par des menaces proférées par le MNLA et Ansar Eddin. Un habitant ayant fui Tombouctou pour trouver refuge à Bamako a raconté à Amnesty International : « Quand le MNLA est arrivé, ils ont déclaré qu'il ne fallait plus prononcer le mot Mali mais que dorénavant il fallait appeler cette région l'Azawad. Ils ont dit qu'ils ne feraient pas de mal à la population civile mais qu'il fallait que les Bambaras quittent le territoire de l'Azawad. »

Les populations chrétiennes ont aussi été visées par des menaces. Le groupe Ansar Eddin a diffusé des communiqués sur les ondes de la radio Bouctou, demandant aux chrétiens de quitter la zone et annonçant l'imposition de la Charia sur l'ensemble du territoire malien. Par ailleurs, à Tombouctou, des lieux de culte catholiques et évangéliques ont été saccagées et pillées et une femme déplacée, membre de l'Église baptiste de Tombouctou a déclaré à Amnesty International : « Nous savons qu'un chrétien n'a plus sa place à Tombouctou et

nous sommes partis parce que nous ne nous sentons pas en sécurité ».

Des personnes ont également été incitées à partir parce qu'elles étaient en contact avec des touristes ou des étrangers. Une femme déplacée, originaire de Gao, a raconté : « Cinq jours après la prise de la ville, un voisin arabe a dit à un notable de quitter Gao parce que les islamistes avaient appris qu'il hébergeait des étrangers dans son hôtel. »

Les villes du nord se sont ainsi vidées, les populations utilisant tous les moyens de transport possibles (en bus, à moto, en pirogue, à dos d'âne, à pied). Durant leur fuite, des personnes ont été victimes de racket. L'une d'elles qui a fui la ville de Gao, a raconté à Amnesty International : « Au moment de quitter la ville, chaque passager a été obligé de payer 1 000 FCFA [environ 1,50 euro] aux rebelles. Les véhicules étaient bondés et 129 personnes ont payé pour monter dans un bus de 50 places ».

Dans la hâte, certaines personnes ont dû quitter leur lieu de résidence sans pouvoir emmener avec elles les membres les plus faibles de la famille. Une femme malienne, se trouvant dans le camp de réfugiés d'Ayorou au Niger, a dit à la délégation d'Amnesty International fin avril 2012 : « Nous n'avons pas pu venir avec les plus vieux, nous les avons abandonnés. »

6.2. PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DU MALI ET SITUATION HUMANITAIRE DANS LE NORD

Par ailleurs, les conditions de vie des populations déplacées qui sont restées au Mali demeurent très préoccupantes. Les villes du nord se sont vidées de leurs populations. Ainsi, mi-mai 2012, les Nations unies ont estimé que près de deux tiers des habitants de Tombouctou avaient fui la ville¹³.

À Bamako, qui compte plus de 25 000 personnes déplacées, la délégation d'Amnesty International a pu constater que la majorité d'entre elles avaient été hébergées par des parents et des amis. Cependant, un groupe de chrétiens membres de l'Église baptiste de Tombouctou et du Centre évangélique de Gao, qui n'ont pas de parents ou d'amis à Bamako, ont pu trouver refuge dans deux centres d'accueil. Au moment de la visite d'Amnesty International, plus de 200 personnes, dont 70 femmes et 60 enfants, avaient été accueillies dans ces centres d'accueil.

En dépit de cette entraide, certains déplacés ont confié à Amnesty International leur inquiétude pour l'avenir car ils sont conscients que la solidarité familiale ne peut pas être éternelle, compte tenu des ressources limitées et ils ont fait part de besoins en termes d'assistance.

Dans le nord du pays, où beaucoup de banques, écoles, hôpitaux et commerces ont été pillés et détruits, les stocks de nourriture ne cessent de se réduire, ce qui contribue à faire monter les prix.

Par ailleurs, les organisations humanitaires n'ont qu'un accès très limité à cette région, notamment en raison de l'insécurité qui y règne. De plus, l'accès des agences humanitaires dans le nord du Mali est soumis à des restrictions imposées par le groupe Ansar Eddin qui a officiellement refusé toute aide occidentale. Ce groupe armé a ainsi fait savoir, le 15 avril 2012, qu'il était « disposé à discuter » avec le gouvernement malien et à ouvrir l'accès à l'aide humanitaire, à condition qu'il n'y ait aucune ingérence des non-musulmans.

6.3 SITUATION DANS LES CAMPS DE REFUGIÉS AU NIGER



Site de Mangaïze, Région de Ouallam, Niger. © Amnesty International

Fin avril 2012, la délégation d'Amnesty International s'est rendue dans quatre camps de réfugiés maliens au Niger : Gaoudel, Mbaïdou et Tinfaguate, situés dans la région d'Ayorou et Mangaïze, dans la région de Ouallam.

Ces sites se trouvent près de la frontière avec le Mali et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) est actuellement en pourparlers avec les autorités nigériennes afin de trouver d'autres emplacements plus sécurisés.

De plus, Amnesty International a pu constater que le problème de l'eau se posait de manière urgente dans le site de Tinfaguate. Un agent de santé communautaire travaillant dans ce camp de réfugiés a précisé à Amnesty International que ce problème de l'eau existait avant l'arrivée des réfugiés mais que celle-ci a aggravé les choses : « Le puits du village ne fonctionne plus depuis quatre mois. Les femmes qui vont chercher l'eau doivent marcher

pendant plus d'une heure pour obtenir de l'eau non filtrée. Cette eau est impropre à la consommation. Au moins 30 personnes ont été atteintes de troubles gastriques. Avec l'arrivée des réfugiés, dix autres cas ont été signalés. »

Ce même agent de santé communautaire a dit à Amnesty International : « Au moment de leur arrivée, les réfugiés n'avaient rien. Le chef de village a distribué gratuitement 100 kg de riz et 50 kg de maïs mais c'était insuffisant. Les populations de la région consomment normalement du riz, du mil et de la farine de blé. En l'absence de ces produits de première nécessité, les femmes ont trouvé des feuilles de liane de gorgui qu'elles font bouillir et cuire ensuite dans de l'huile et des oignons. Certaines personnes qui viennent à la consultation médicale sont affamées, d'autres sont déshydratées.»

Face à cette crise humanitaire, les agences des Nations unies, notamment le HCR, le PAM, le FAO, l'UNICEF et OCHA ainsi que des ONG telles que Médecins sans frontières, OXFAM et ACTED mènent des actions d'assistance au Niger, au Burkina Faso et en Mauritanie¹⁴.

7. PRISE ET DÉTENTION D'OTAGES DANS LE NORD MALI

Le Nord du Mali est confronté depuis des années à la prise et à la détention d'otages. Actuellement, dix otages sont détenus par AQMI¹⁵. Sept autres personnes de nationalité algérienne, dont le consul d'Algérie à Gao, ont été enlevées, le 5 avril 2012, par le MUJAO. Dans le même temps, le groupe Ansar Eddin est intervenu dans la libération d'une otage suisse enlevée par AQMI à Tombouctou, le 15 avril 2012, et l'a remise, le 24 avril 2012, aux autorités du Burkina Faso. Une autre otage de nationalité italienne, détenue par AQMI depuis plus d'un an, a été libérée le 17 avril 2012 dans la région de Tessalit, sous contrôle d'Ansar Eddin.

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Mali est confronté, depuis le début de l'année, à la plus grave crise qu'ait connu le pays depuis l'indépendance en 1960. Tout le nord du pays a été conquis par des groupes armés. Des dizaines de milliers de personnes ont fui la région créant, dans le sud du Mali et dans les pays voisins, une situation de crise humanitaire. Par ailleurs, le coup d'État militaire de mars 2012 à Bamako a mis fin à près vingt ans d'alternances politiques pacifiques par la voie des urnes et a isolé le pays sur la scène internationale.

Sans une action concertée de défense des droits humains, de respect du droit international humanitaire et d'assistance aux populations déplacées et réfugiées, c'est toute la sous-région qui risque d'être déstabilisée sous le triple effet de l'instabilité politique, du conflit armé dans le nord et de la crise alimentaire qui touche tout le Sahel.

A. RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX AUTORITÉS MALIENNES

Mettre fin aux arrestations arbitraires et au harcèlement d'opposants

Cesser de harceler et de détenir de manière arbitraire les opposants au coup d'État militaire et libérer toute personne éventuellement détenue pour ces motifs.

Mettre fin à la détention d'individus dans des lieux de détention non recensés comme tels

Mettre fin au recours à des lieux de détention non recensés comme tels, et transférer sans délai les détenus qui s'y trouvent vers des lieux de détention officiels, et leur accorder le droit d'entrer en contact sans restriction avec leurs proches et avocats et de bénéficier des soins médicaux nécessaires. le cas échéant.

Ne pas lancer d'attaques contre la population civile

Ne pas lancer d'attaque contraire au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits humains dans le cadre du conflit armé dans le nord du Mali, y compris les attaques délibérées visant des civils et les attaques aériennes aveugles.

B. RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX GROUPES ET MILICES ARMÉS

Mettre un terme aux violences à l'égard des femmes

- Enjoindre clairement à tous les membres des groupes armés de ne pas commettre de viols et d'autres formes de violence sexuelle à l'égard des femmes ;
- Éloigner tout combattant, soupçonné d'avoir commis des viols, des actes de violence sexuelle ou d'autres atteintes aux droits humains, de positions et de situations où il pourrait

continuer à perpétrer des exactions ;

■ Dénoncer ouvertement la violence liée au genre, en tout temps et en tout lieu, en donnant des avertissements ou des instructions claires aux forces qu'elles contrôlent, stipulant que la violence à l'égard des femmes ne sera pas tolérée.

Mettre un terme à la torture et aux homicides délibérés et arbitraires

- Prendre immédiatement des mesures afin de mettre un terme aux actes de torture et aux homicides délibérés et arbitraires et de les prévenir ;
- Donner des instructions claires à leurs membres de ne plus recourir à la torture et autres mauvais traitements et homicides délibérés et arbitraires de prisonniers et de noncombattants :
- Exhorter les dirigeants à exercer un contrôle hiérarchique strict sur leurs forces et à tenir pour responsables de ses actes tout membre ayant commis ou laissé commettre des atteintes aux droits humains ;
- Veiller à ce que toute personne soupçonnée d'atteintes aux droits humains soit écartée de toute fonction de commandement et de tout poste qui lui donnerait la possibilité de commettre à nouveau des atteintes aux droits humains.

Libérer les otages détenus dans le nord du Mali

Libérer sans délai les otages détenus dans le nord du Mali et ne pas les soumettre à la torture ni à d'autres mauvais traitements durant leur captivité.

Cesser les attaques et les menaces discriminatoires

■ Mettre fin sans délai aux attaques et aux menaces discriminatoires fondées sur l'appartenance ethnique et les croyances religieuses.

Mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats

Cesser immédiatement de recruter, de ré-enrôler et d'utiliser des enfants de moins de 18 ans ; libérer tous les enfants qui servent dans leurs rangs.

Respecter le droit à l'éducation

■ Cesser toute attaque contre le droit à l'éducation et permettre aux filles de suivre une scolarité au même titre que les garçons ; mettre fin à la destruction des écoles et des bibliothèques et aux menaces à l'égard du corps enseignant.

C. RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AUX DEUX PARTIES

Exhorter les deux parties en conflit à respecter les principes élémentaires d'humanité tels qu'énoncés à l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, notamment : traiter humainement les civils et toutes les personnes ne participant pas directement aux combats et empêcher tout recours aux exécutions illégales et à la torture.

D. RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS NIGÉRIENNES

- Veiller à assurer la sécurité d'accès aux camps de réfugiés maliens.
- Faire en sorte que tous les camps de réfugiés soient transférés à une distance raisonnable et sûre de la frontière avec le Mali afin de pouvoir garantir la sécurité physique des réfugiés.
- Faire en sorte d'effectuer un filtrage et un recensement afin d'identifier et d'aider des groupes particuliers qui peuvent être en danger et avoir des besoins de protection à long terme.
- Fournir des informations à tous les nouveaux arrivants sur le régime de protection temporaire des réfugiés et leurs droits en tant que réfugiés.

E. RECOMMANDATIONS À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

- Apporter un soutien financier au travail des organismes des Nations unies qui font face à une très grave crise humanitaire qui touche des dizaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du Mali et de réfugiés dans tous les autres pays de la sous-région concernés, notamment la Mauritanie, le Niger, l'Algérie et le Burkina Faso.
- Veiller à ce que les demandeurs d'asile provenant du Mali bénéficient d'une procédure équitable visant à déterminer le bien-fondé de leur demande de protection.

NOTES

¹ Site internet d'OCHA, http://ochaonline.un.org/, consulté le 10 mai 2012

- ⁸ Parmi les personnes détenues figuraient Mme Cissé Mariam Kaïdama Sidibé, Premier ministre, M. Soumeylou Boubèye Maïga, ministre des Affaires étrangères, et M. Kafougouna Koné ministre de l'Administration territoriale.
- ⁹ Parmi ces personnes figuraient l'ancien ministre des Finances Soumaïla Cissé, le directeur général de la police Mahamadou Diagouraga, le général Hamidou Sissoko, chef d'état-major particulier de l'ancien président Touré, le général Sadio Gassama, ancien ministre de la Défense, Tiéman Coulibaly, membre de l'Union pour la démocratie et le développement (UDD).
- Les Bambaras sont une ethnie majoritaire au Mali, issue du groupe mandingue. Ils sont principalement implantés dans l'ouest et le sud du pays et sont présents dans d'autres pays de la région.
- ¹¹ Conclusions de la Commission spéciale d'enquête présidée par l'Inspecteur général de police, Alioune Badara Diamoutene, et composée d'officiers supérieurs des forces armées et de sécurité, rendues publiques le 22 février 2012, , consulté le 10 mai 2012.
- ¹² OCHA, Complex Emergency Situation Report N°2, 1 May 2012.
- 13 Ibid.

² Food and Agriculture Organization, *La crise alimentaire et nutritionnelle du Sahel :* l'urgence d'appuyer la résilience des populations vulnérables. Cadre stratégique de réponse régionale, avril 2012

³ Bulletin CICR n°05 / 2012 du 27/04/2012.

⁴ Communiqué du Comité national pour le redressement, la démocratie et la restauration de l'État (CNRDR) du 22 mars 2012

⁵ Le Pacte national du 11 avril 1992 conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et les mouvements et fronts unifiés de l'Azawad et qui consacre le statut particulier au nord du Mali, précise que le nord du pays est « appelé 6ème, 7ème et 8ème Régions par le Gouvernement et Azawad par les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad ». Ce texte ajoute que « Le Gouvernement de la République du Mali n'est pas opposé à l'appellation "Azawad" pour ces Régions. Cependant, il reste respectueux du droit des populations de décider librement de l'appellation de leur terroir local, régional et inter-régional (...) »

⁶ Site officiel du MNLA, http://www.mnlamov.net/actualites/34-actualites/109-une-semaine-dans-lazawad-.html, consulté le 10 mai 2012.

⁷ Amnesty International, *Rapports annuels*, 1995 et 1996.

¹⁴ Pour une vue d'ensemble de la réponse humanitaire au Mali et dans les pays voisins, voir OCHA, *Complex Emergency Situation Report N°3*, 8 May 2012, http://ochaonline.un.org/LinkClick.aspx?fileticket=3ccCKsiRvPU%3d&tabid=3097&language=fr-FR (consulté le 11 mai 2012)

Parmi les dix otages détenus par AQMI figurent cinq Français travaillant pour le groupe Areva enlevés en septembre 2010 à Arlit (Niger). Les cinq autres personnes (deux Français, un Suédois, un Néerlandais et un Britannique) ont été enlevées au Mali en novembre 2011. En avril 2012, AQMI s'est dit prêt à libérer l'otage britannique si le Royaume-Uni acceptait d'extrader l'islamiste Abou Qatada « Al-Filistini » vers le pays de son choix.

AMNESTY INTERNATIONAL



www.amnesty.org